



Construire seul sur zone prevue pour lotissement

Par **sabdu25_old**, le **21/11/2007** à **15:43**

bonjour, rn nous souhaitons construire sur le terrain de ma belle mere mais celui ci est classé en zone 2na (prevu pour lotissement) ya t'il un moyen de contourner le probleme

Par **leforumimmo**, le **02/12/2007** à **16:12**

Bonjour,rnrnLa zone 2NA doit surment correspondre, dans le POS de votre commune, à une zone NA "à règlement", c'est-à-dire que dans cette zone, les équipements type voirie, réseau, distribution n'existe pas à l'intérieur. Ils sont cependant existant en son pourtour. Dans ce type de zone, un permis de construire pourra être accordé pour des projets à grande échelle qui prendront en charge l'installation des équipements manquant à l'intérieur de la zone.rnrnCordialement.